

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 30 MARS 2023 Délibération n° 22_30-03-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 24/03/2023 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 30/03/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, P. CHABAUD, C. PETER,	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 28 Procurations : 5 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS JP. BLANC pouvoir à A. JOGUET H. COUTELLER pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN I. LE BELLEGO pouvoir à P. CHABAUD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : E. SABATHIER J. LERAY S. HALLIEN-LANIO	

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023 AMICALE DU PERSONNEL ESTUAIRE ET SILLON

En 2020, une association du personnel d'Estuaire et Sillon, les Amis Décalés, a été créée. Cette amicale a pris la forme d'une association type « loi 1901 ».

Le but qu'elle s'est donné est de regrouper l'ensemble du personnel (salariés et retraités) en vue de développer des relations amicales et des activités sociales et de bienfaisance, de coopération et de loisirs.

Lors de son assemblée du 2 février 2023, l'Amicale a présenté le bilan de l'exercice 2022 et voté son budget prévisionnel 2023. Le financement est constitué des cotisations des adhérents, des recettes liées aux activités développées et d'une subvention sollicitée auprès d'Estuaire et Sillon.

Afin de poursuivre son activité, en faveur des adhérents, il est proposé de verser une

subvention de 5 000 €.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VERSER en 2023 une subvention de 5 000 € à l'Amicale du personnel d'Estuaire et Sillon,
- ☛ DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023,
- ☛ D'AUTORISER le Président à émettre le mandat correspondant.

Fait le 31 mars 2023

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président



Communauté de Communes
ESTUAIRE
et
SILLON
- SAVENAY - SAUNAY

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 04 AVR 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 04 AVR 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU